



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.3
10 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008

Point 10 de l'ordre du jour
Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun
de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées
par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a réfléchi à de nouvelles initiatives propres à faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), compte tenu des travaux apparentés en cours réalisés par d'autres organes subsidiaires.
2. Le SBSTA a relevé que les Parties avaient déjà abordé certains aspects de cette question dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour du SBSTA et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Il a également signalé que cette question était actuellement examinée par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
3. Le SBSTA s'est dit conscient qu'il fallait éviter les doubles emplois et a achevé son examen de la question au titre de ce point de l'ordre du jour.
